

Image not found or type unknown



droit d'heritage d'une marocaine en France

Par **slisam**, le **20/02/2010** à **20:40**

bjr

je vous prie de me répondre sur ces questions:

_ Comment une personne qui ne réside pas en France peut récupérer son héritage par testament?

- Combien la France prend de pourcentage sur cet héritage (maison+ terre+ argent sur un compte bancaire)?

- Est-ce que je peux récupérer les assurances de vie de la personne qui a laissé son testament (décès), et comment?

merci et c'est urgent